



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **19 septembre 2016**

Délibération n° 2016-1435

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Programmation des opérations relatives à la subvention globale du Fonds social européen (FSE) de la Métropole de Lyon - Exercice 2016 - Avenant à la convention conclue avec l'association point information médiation multiservices Lyon agglomération (PIMMS) au titre de la programmation FSE 2015

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Diamantidis

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 30 août 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 21 septembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mmes Corsale, Crespy, Croizier, David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, MM. Piegay, Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Surla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), MM. Aggoun, Chabrier (pouvoir à M. Kabalo), Compan (pouvoir à Mme Balas), Coulon (pouvoir à Mme Gailliot), Curtelin (pouvoir à Mme Poulain), Fenech, Mme Geoffroy (pouvoir à M. Gomez), M. Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Pietka (pouvoir à M. Genin).

Absents non excusés : MM. Barge, Morage.

Conseil du 19 septembre 2016**Délibération n° 2016-1435**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Programmation des opérations relatives à la subvention globale du Fonds social européen (FSE) de la Métropole de Lyon - Exercice 2016 - Avenant à la convention conclue avec l'association point information médiation multiservices Lyon agglomération (PIMMS) au titre de la programmation FSE 2015**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 août 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Les crédits du Fonds social européen (FSE) sont destinés à soutenir et potentialiser, par un effet de levier, les politiques de l'emploi, de l'inclusion et de la formation dans le cadre d'un cofinancement de projets bénéficiant d'un soutien financier public.

En France, ces crédits sont gérés par le Ministère de l'emploi et la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) sur les volets emploi et inclusion dans le cadre d'un programme opérationnel national qui couvre la période 2014-2020. La DGEFP exerce ainsi la fonction "d'autorité de gestion" de ces crédits FSE.

Les Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) sont chargées de la mise en œuvre de ces crédits au niveau régional et exercent la fonction "d'autorité de gestion déléguée".

II - La Métropole, organisme intermédiaire

Au titre de la loi du 27 janvier 2014, la Métropole de Lyon a repris sur son territoire, au 1er janvier 2015, les compétences de chef de file de l'insertion et d'organisme intermédiaire (OI). À ce titre, la Métropole de Lyon est titulaire d'une délégation de crédits lui permettant de redistribuer une enveloppe FSE aux côtés des plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIEs), UNI-EST, association lyonnaise pour l'insertion économique et sociale (ALLIES) et société pour l'organisation apprenante (SOL) eux-mêmes OI.

L'année 2016 doit permettre de poser les jalons d'un OI unique sur le FSE inclusion que sera la Métropole au 1er janvier 2017. Un important travail est engagé avec les PLIE de Lyon et Uni-Est pour que cette simplification permette de dégager des moyens supplémentaires et sécurisés au service de tout le territoire de la Métropole.

III - La programmation

La programmation 2016 proposée est constituée de 8 opérations portées par des structures intervenant dans le secteur de l'insertion et de l'emploi et de 3 opérations internalisées dont l'opération d'assistance technique correspondant à une prise en charge partielle des dépenses de fonctionnement générées par la gestion des crédits FSE par la Métropole. La DIRECCTE émet en parallèle un avis sur les propositions d'affectation énoncées ci-après, dans le cadre de sa fonction "d'autorité de gestion déléguée".

Ces projets ont vocation à s'adresser aux personnes en difficulté, très éloignées du marché de l'emploi, majoritairement bénéficiaires des minimas sociaux et très souvent issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

1° - Les opérations portées par les acteurs extérieurs

Ces opérations ont fait l'objet de demandes de subvention instruites par la direction insertion et emploi, service mobilisation des entreprises et accès à l'emploi, conformément au descriptif des systèmes de gestion et de contrôle (DSGC) mis en place au sein des services métropolitains pour garantir la bonne exécution du FSE.

a) - Dispositif agents d'accueil médiation et information service (AMIS) - Médialys

n° opération	201601522
libellé de l'opération	accompagner et professionnaliser les agents de médiation pour une insertion durable.
organisme porteur	Médialys
axe prioritaire	3 - Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion
objectif spécifique	3.9.1.2.1568 – accompagnement renforcé des parcours d'insertion vers l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail
coût total prévisionnel	226 692,60 €
subvention FSE sollicitée	200 000,00 €, soit un taux d'intervention de 88,23 %

L'association Médialys porte depuis plus de 20 ans le dispositif AMIS qui a pour double objet de concourir au renforcement du lien social par une action de médiation dans les transports collectifs et à l'insertion professionnelle des publics défavorisés par la formation de médiateurs dédiés.

Ce second volet permet de recruter des personnes dans le cadre de contrats aidés (CUI-CAE) et de concourir à leur professionnalisation en utilisant les possibilités de mise en situation d'emploi au sein des activités déployées sur le réseau des transports en commun lyonnais (accueil en station, surveillance péage, gestion des conflits, notamment).

Médialys propose un accompagnement renforcé des agents recrutés afin de sécuriser leur projet professionnel et d'augmenter les sorties positives en fin de contrat aidé (formation qualifiante ou emploi).

b) - Plateforme mobilité emploi insertion de l'agglomération de Lyon - PLIE UNI-EST

n° opération	201602367
libellé de l'opération	plateforme mobilité emploi insertion de l'agglomération lyonnaise
organisme porteur	UNI-EST
axe prioritaire	3 - Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion
objectif spécifique	3.9.1.1.1568 - accompagnement renforcé des parcours d'insertion vers l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.
coût total prévisionnel	142 193,60 €
subvention FSE sollicitée	57 193,60 €, soit un taux d'intervention de 40,22 %

L'opération proposée par la plateforme est une mission d'ingénierie, d'animation, de coordination et de développement de projets sur les questions de mobilité, d'insertion et d'emploi. Il s'agit plus particulièrement de fédérer les acteurs afin de développer des projets permettant de lever le frein périphérique à l'emploi lié directement à la mobilité des personnes les plus modestes de l'agglomération lyonnaise.

Cela nécessite une coordination des actions à l'échelle de l'agglomération que précède un diagnostic territorial partagé.

Ce diagnostic s'accompagne de la mise en œuvre de projets permettant d'intervenir sur tout ou partie du triptyque nécessaire à la levée des freins à la mobilité, c'est-à-dire l'offre en matière de déplacements, entre les quartiers périphériques notamment, la solvabilité des personnes et l'accès à l'information sur ces questions de transport.

En 2015, plus de 1 000 personnes en situation de vulnérabilité et 400 professionnels ont bénéficié d'une action liée à la mobilité sur le territoire de la Métropole de Lyon. Les dispositifs d'aide à l'apprentissage de la conduite ont concerné plus de 300 personnes. L'aide aux déplacements à travers des dispositifs de transport collectif a généré 3 700 trajets, la mise à disposition de véhicules à tarif social : 3 203 jours de mise à disposition. Enfin, plus de 7 600 sessions ont été activées sur le site internet de la plateforme mobilité, permettant information et/ou prescription par les acteurs du secteur de l'emploi et de l'insertion.

c) - Accompagnement renforcé et professionnalisation des médiateurs - point information médiation multiservices Lyon agglomération (PIMMS) de Lyon agglomération

n° opération	201602403
libellé de l'opération	mise en œuvre de parcours individualisés et renforcés de professionnalisation des médiateurs pour un accompagnement vers l'emploi
organisme porteur	PIMMS LYON AGGLOMERATION
axe prioritaire	3 - Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion
objectif spécifique	3.9.1.1.1568 - Accompagnement renforcé des parcours d'insertion vers l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail
coût total prévisionnel	446 917,81 €
subvention FSE sollicitée	90 000,00 €, soit un taux d'intervention de 20,14 %

L'activité du point information médiation multiservices Lyon agglomération (PIMMS) regroupe des actions de médiation à destination des habitants de la Métropole majoritairement en difficulté et/ou issus des quartiers prioritaires.

À cette fin, l'association recrute, forme et accompagne des personnes en recherche d'emploi sur des postes d'agents médiateurs. Le PIMMS est ainsi un lieu d'apprentissage permettant de découvrir le monde du travail, de se qualifier, de travailler un savoir-être, de développer des savoir-faire et enfin de s'insérer professionnellement par l'acquisition de nouvelles compétences.

Dans ce contexte, le PIMMS se donne pour objectif de renforcer la qualité et l'efficacité des parcours d'insertion et l'employabilité des médiateurs.

En 2015, 106 024 habitants ont pu profiter des services offerts par le PIMMS. 42 médiateurs ont été formés dans le cadre du tremplin emploi. Le taux de sorties positives s'établit à 67 % des agents médiateurs recrutés. Il s'agit essentiellement d'emplois durables ou de formations qualifiantes avec promesse d'embauche.

d) - Création d'un pôle entreprise – Vaulx agglo 2° chance (E2C)

n° opération	201602442
libellé de l'opération	renforcement de la mobilisation des employeurs
organisme porteur	Vaulx agglo 2° chance
axe prioritaire	3 - Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion
objectif spécifique	3.9.1.2.617 - Renforcement des dispositifs de clause d'insertion dans la commande publique du territoire métropolitain
coût total prévisionnel	93 895,67 €
subvention FSE sollicitée	40 000,01 €, soit un taux d'intervention de 42,60 %

L'École de la 2° chance propose une solution innovante aux jeunes adultes qui sortent du système scolaire sans qualification et qui sont motivés pour reprendre un parcours de formation, découvrir les métiers et bâtir un projet professionnel.

L'une des clés du succès en école de la deuxième chance réside dans la levée des freins liés à la situation personnelle souvent problématique des stagiaires et dans la réussite de l'alternance.

Ce dernier point nécessite que l'école puisse s'appuyer sur un pôle entreprise spécialisé sur les questions de mise en stage et de détermination de projets professionnels en lien avec les employeurs. À cet effet, un chargé de relation entreprise et un assistant ont été recrutés afin d'optimiser les chances de réussite des parcours de formation à travers la mobilisation du secteur économique et des branches professionnelles.

e) - Financement d'un poste de chargé de médiation et d'intégration – Vaulx agglo 2° chance (E2C)

n° opération	201602447
libellé de l'opération	levée des freins et accompagnement renforcé
organisme porteur	Vaulx agglo 2° chance
axe prioritaire	3 - Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion
objectif spécifique	3.9.1.2.1568 – Accompagnement renforcé des parcours d'insertion vers l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail
coût total prévisionnel	47 978,00 €
subvention FSE sollicitée	20 000,00 €, soit un taux d'intervention de 41,69 %

Au cœur de la problématique sociale des jeunes sans qualification en voie d'exclusion, l'École de la 2° chance propose une pédagogie fondée sur l'individualisation des parcours et l'apprentissage de l'autonomie. Elle permet de tenir compte des contraintes personnelles, de remettre chacun en confiance et de travailler les remises à niveau nécessaires à la réalisation du projet professionnel.

En ce sens, le chargé de médiation et d'intégration participe à la sécurisation des parcours d'insertion en répondant aux sollicitations des référents qui accompagnent les jeunes chaque fois qu'un blocage est constaté. Tout au long du parcours, il propose des pistes de réponse aux différentes problématiques qui pourraient faire échouer le processus de formation.

Durant le post-parcours, le chargé de médiation et d'intégration veille aussi à la durabilité des solutions trouvées.

f) - Mission insertion culture - PLIE ALLIES

n° opération	201602533
libellé de l'opération	mobilisation des employeurs culturels et artistiques de la métropole lyonnaise dans les parcours d'insertion
organisme porteur	Association lyonnaise pour l'insertion économique et sociale (ALLIES)
axe prioritaire	3 - Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion
objectif spécifique	3.9.1.2.617 - Renforcement des dispositifs de clause d'insertion dans la commande publique du territoire métropolitain
coût total prévisionnel	20 030,64 €
subvention FSE sollicitée	20 030,64 €, soit un taux d'intervention de 100,00 %

La Mission insertion culture (MIC) contribue depuis de nombreuses années à rapprocher le monde de la culture de celui de l'insertion afin d'optimiser les parcours d'insertion et de lever certains freins périphériques.

La MIC propose, à travers cette action spécifique, de démarcher les acteurs culturels et artistiques de la Métropole, de les former à une meilleure connaissance du secteur de l'insertion et les inciter, en tant qu'entreprises socialement responsables, à s'engager en vue d'améliorer l'insertion socioprofessionnelle des personnes très éloignées du marché de l'emploi. Dans le même temps, elle incite les réseaux "insertion" du territoire à appréhender le secteur culturel et artistique comme un secteur économique à part entière, pourvoyeur de métiers supports faisant appel à des compétences transférables à d'autres secteurs d'activités.

L'objectif est d'améliorer les représentations du marché de l'emploi et de dynamiser les opportunités d'insertion dans un secteur très peu connu des acteurs de l'insertion ou des personnes en accompagnement.

g) - Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) : clauses d'insertion dans les marchés de l'État, de la Ville de Lyon et de ses établissements publics - PLIE ALLIES

n° opération	201602563
libelle opération	assistance à maîtrise d'ouvrage - clauses d'insertion dans les marchés de l'État et de ses établissements publics
organisme porteur	Association lyonnaise pour l'insertion économique et sociale (ALLIES)
axe prioritaire	3 - Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion
objectif spécifique	3.9.1.2.617 - Renforcement des dispositifs de clause d'insertion dans la commande publique du territoire métropolitain
coût total prévisionnel	126 806,40 €
subvention FSE sollicitée	66 000 €, soit un taux d'intervention de 52,05 %

L'assistance à maîtrise d'ouvrage insertion (AMOI) portée par le PLIE ALLIES vise à accompagner, sur le bassin d'emploi de Lyon, les services de l'État, ses établissements publics et la Ville de Lyon dans la mise en œuvre de leur politique des achats et notamment leur objectif de développement d'achats socialement responsables.

Le projet s'articule autour de 3 axes :

- l'assistance à maîtrise d'ouvrage proprement dite,
- l'accompagnement des entreprises attributaires dans la mise en œuvre de leurs engagements,
- l'animation et la mobilisation du service public de l'emploi et des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) autour de la clause d'insertion.

L'objectif du projet est d'assurer le développement des clauses sociales dans la commande publique, d'aider à la mutualisation des savoirs, des compétences et des moyens, de proposer un meilleur accompagnement des entreprises et de procéder à la professionnalisation du dispositif et des acteurs via le réseau des acheteurs socialement responsables.

Sur le bassin d'emploi de Lyon, une quinzaine d'acheteurs publics accompagnés par ALLIES utilisent ce dispositif comme outil préparant l'accès et le retour à l'emploi des publics en difficulté ainsi que le développement de nouvelles compétences au sein des entreprises soumissionnaires.

En 2015, 465 personnes ont été embauchées dans le cadre de l'exécution d'une clause sociale. 47 % de ces personnes sont à l'emploi 6 mois après une mission effectuée grâce à ce dispositif.

h) - Mise en place d'un chargé de liaison entreprises-emploi - TECHLID

n° opération	201603066
libellé de l'opération	mobilisation des employeurs dans les parcours d'insertion : mise en place d'un chargé de liaison emploi/entreprises
organisme porteur	TECHLID
axe prioritaire	3 - Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion
objectif spécifique	3.9.1.2.617 - Renforcement des dispositifs de clause d'insertion dans la commande publique du territoire métropolitain
coût total prévisionnel	35 197,20 €
subvention FSE sollicitée	35 197,20 €, soit un taux d'intervention de 100 %

La Métropole de Lyon souhaite allier sa compétence en matière de développement économique et sa compétence insertion au profit des publics les plus éloignés de l'emploi.

À cet égard, la mission du chargé de liaison entreprises-emploi (CLEE) s'inscrit pleinement dans le programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) voté en décembre 2015 par la Métropole de Lyon.

En créant des CLEE, la Métropole de Lyon a pour objectif d'optimiser le lien entre les publics en insertion, tout particulièrement les bénéficiaires du RSA, et les entreprises, en vue d'améliorer l'insertion de ces publics dans un emploi durable.

La finalité de la mission du CLEE réside dans :

- l'établissement de relations avec le monde économique, qu'il s'agisse de partenaires économiques ou d'entreprises du territoire en direct,
- l'établissement partenariales de qualité avec les acteurs du service public de l'emploi et les acteurs de l'insertion et de la formation,
- le développement de synergies entre les acteurs économiques et les acteurs de l'emploi et de l'insertion afin de fluidifier les échanges entre l'insertion et le monde économique.

2° - Les opérations portées par la Métropole de Lyon

Ces opérations ont fait l'objet de demandes de subvention déposées par la direction de l'insertion et de l'emploi et instruites par la direction des finances, et ce afin de garantir une séparation fonctionnelle, conformément au descriptif des systèmes de gestion et de contrôle (DSGC) mis en place au sein des services métropolitains pour garantir la bonne exécution du FSE. Cela permet d'assurer la séparation des fonctions entre les services bénéficiaires de la subvention FSE et le service instructeur du dossier.

a) - Financement du poste de chargé de mission clauses d'insertion - direction de l'insertion et de l'emploi - service mobilisation des entreprises et accès à l'emploi - unité développement de l'insertion pour l'emploi

n° opération	201602303
libellé de l'opération	mission de développement des clauses d'insertion
organisme porteur	Métropole de Lyon
axe prioritaire	3 - Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion
objectif thématique	3.9.1.2.617 - Renforcement des dispositifs de clause d'insertion dans la commande publique du territoire métropolitain
coût total prévisionnel	25 560 €
subvention FSE sollicitée	25 560 €, soit un taux d'intervention de 100 %

La Métropole de Lyon a, dès sa création, souhaité sensibiliser les entreprises à une meilleure prise en compte de l'insertion sociale et professionnelle. Un poste dédié à cette mission a donc été créé, à cet effet, au sein de la direction de l'insertion et de l'emploi afin de développer les clauses d'insertion dans les marchés publics de la collectivité.

Dans un contexte d'augmentation des demandeurs d'emploi et plus particulièrement des personnes durablement éloignées de l'emploi, le dispositif des clauses d'insertion est une réponse destinée à amener les entreprises attributaires des marchés publics à recruter parmi les populations les plus fragiles.

Par ailleurs, le gisement d'emplois, à travers les marchés publics, n'est pas exploité de manière optimale. En effet, les clauses d'insertion reposent largement sur des travaux de nettoyage ou d'entretien des espaces verts. Cela entraîne une faible diversification des métiers proposés aux personnes en insertion et notamment un déficit dans l'embauche des femmes.

L'objectif de la mission est donc de parvenir à développer et à diversifier le recours aux clauses d'insertion dans tous les types de marchés publics pour offrir des opportunités d'emploi en adéquation avec les projets des personnes en insertion.

La Métropole a soutenu ce dispositif dès 2015 atteignant sur cette période un volume de 100 615 heures de travail d'insertion générées par ses marchés publics.

b) - Assistance technique - financement partiel de la mission FSE - direction de l'insertion et de l'emploi - service mobilisation des entreprises et accès à l'emploi – unité dispositif d'appui à l'insertion et à l'emploi

n° opération	201602666
libellé de l'opération	Assistance technique - financement du poste de chargé de mission FSE
organisme porteur	Métropole de Lyon
axe prioritaire	4 - Assistance technique
objectif thématique	4.0.0.1.420 - Assistance technique
coût total prévisionnel	74 160 €
subvention FSE sollicitée	12 420 €, soit un taux d'intervention de 16,75 %

L'administration des fonds européens et le suivi de la programmation génèrent une charge moyenne de travail par dossier très supérieure aux standards habituels. Les organismes intermédiaires, chargés de la mise en œuvre du programme opérationnel national (pilotage, coordination, animation, évaluation), doivent être en mesure d'en supporter les coûts.

À cette fin, l'Europe apporte une aide au financement des dispositifs de gestion par l'attribution de crédits d'assistance technique proportionnels au montant de l'enveloppe FSE attribuée.

Le montant FSE affecté à la Métropole pour l'exercice 2016 est de 12 420 €.

Ces crédits permettent de valoriser financièrement une partie du poste de chargé de mission FSE intervenant au sein de la direction de l'insertion et de l'emploi - service mobilisation des entreprises et accès à l'emploi - unité dispositif d'appui à l'insertion et à l'emploi.

c) - Animation PMI'e

n° opération	201603205
libellé opération	Animation du programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e)
organisme porteur	Métropole de Lyon
axe prioritaire	3 - Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion
objectif thématique	3.9.1.3.615 – Appui à l'élaboration du Programme Métropolitain pour l'Insertion et l'Emploi
coût total prévisionnel	151 800,00 €
subvention FSE sollicitée	151 800,00 €, soit un taux d'intervention de 100%

Dans la continuité de l'approbation du PMI'e, la direction de l'insertion et de l'emploi a fait l'objet d'une réorganisation destinée à adapter les moyens humains aux objectifs d'animation et de coordination que la collectivité s'est fixés.

Cette nouvelle organisation aura pour tâches de développer des actions innovantes permettant la dynamisation des parcours, de même que des projets nouveaux ayant vocation à favoriser l'implication des employeurs dans les parcours d'insertion.

La structuration de cette démarche fera appel à de nombreux partenaires parmi lesquels la Région Auvergne-Rhône-Alpes et Pôle emploi sur les filières recruteuses, mais aussi les opérateurs de l'insertion pour une meilleure formation des professionnels et la mise en place d'un cadre d'action rénové permettant de répondre aux besoins émergents du territoire.

Le cofinancement européen sollicité couvrira, sur le deuxième semestre de l'exercice 2016, la prise en charge de cinq postes de chargés de mission tous issus de la direction de l'insertion et de l'emploi et dédiés précisément à l'animation du PMI'e.

3° - Demandes non retenues

2 demandes ont été écartées au motif qu'elles ne présentent pas les garanties nécessaires à la mise en œuvre de leur projet dans les conditions administrative, techniques et financières qui prévalent dans la gestion des opérations soutenues par un cofinancement européen.

Il s'agit des dossiers présentés par :

- l'association Institut de formation Rhône-Alpes (IFRA), dont le projet n'atteint pas le minimum de cofinancement FSE de 20 000 € fixé par l'appel à projets de la Métropole pour sa programmation 2016.

n° opération	201602586
libellé de l'opération	Cap vers mon avenir professionnel : s'orienter, découvrir, s'engager, investir, etc.
organisme porteur	Institut de formation Rhône-Alpes (IFRA)
axe prioritaire	3 - Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion
objectif thématique	3.9.1.1.1568 – Accompagnement renforcé des parcours d'insertion vers l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail
coût total prévisionnel	17 945,60 €
subvention FSE sollicitée	17 009,06 €, soit un taux d'intervention de 94,78 %

- l'association San-Priote pour l'insertion (ASPIE) qui n'a pu produire, dans le délai imparti, une demande conforme aux règles administratives et comptables exigées au plan de la gestion des crédits FSE.

n° opération	201602538
libellé opération	Fast Job
organisme porteur	Association San-Priote pour l'insertion (ASPIE)
axe prioritaire	3 - Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion
objectif thématique	3.9.1.1.1568 – Accompagnement renforcé des parcours d'insertion vers l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail
coût total prévisionnel	31 511,49 €
subvention FSE sollicitée	31 511,49 €, soit un taux d'intervention de 100 %

IV - Modalités de versement

Le Fonds social européen (FSE) intervient en remboursement de dépenses réelles et acquittées, c'est-à-dire après que l'opérateur ait présenté son rapport final accompagné de l'ensemble des pièces justificatives afférentes à l'action réalisée.

Les intervenants extérieurs à la Métropole de Lyon sont des structures associatives dont l'équilibre financier est fragile. Afin de leur permettre de piloter de manière sereine leur intervention, il est proposé de valider le principe de consentir à ces opérateurs un préfinancement dans le cadre d'une convention idoine.

Ce système de préfinancement peut consister à leur accorder :

- 70 % du montant du cofinancement FSE à la signature de la convention,
- 30 % du montant du cofinancement FSE au solde de l'opération.

L'ensemble étant remboursé dès obtention des crédits alloués par le FSE. Pour l'exercice 2016, le montant prévisionnel des avances pour les 8 opérations portées par les opérateurs externes opératrices est estimé à 369 895,02 €.

V - Avenant - programmation 2015

Une modification de la structuration du plan de financement présenté par l'association PIMMS Lyon agglomération et relative à l'opération d'accompagnement renforcé des médiateurs au titre de l'année 2015 conduit à proposer un avenant à la convention du 18 décembre 2015 prenant en compte ces modifications sans changement du montant prévisionnel de la subvention FSE fixé à 70 000 €.

Cette modification technique consiste, essentiellement, à affecter les dépenses directes de personnel initialement prévues aux dépenses liées aux participants et à intégrer en contrepartie le salaire des tuteurs dans les dépenses directes de personnel ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ,

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - la programmation 2016, dans le cadre de la subvention globale du Fonds social européen (FSE) 2015-2016 de la Métropole de Lyon, des 11 opérations suivantes :

- Opérations réalisées par des opérateurs externes :

. MEDIALYS – accompagner et professionnaliser les agents de médiation pour une insertion durable - montant prévisionnel de l'opération : 226 692,60 € - financement prévisionnel FSE : 200 000,00 €,

. UNI-EST - plateforme mobilité emploi insertion de l'agglomération lyonnaise - montant prévisionnel de l'opération : 142 193,60 € - financement prévisionnel FSE : 57 193,60 €,

. PIMMS Lyon agglomération - mise en œuvre de parcours individualisés et renforcés de professionnalisation des médiateurs pour un accompagnement vers l'emploi - montant prévisionnel de l'opération : 446 917,81 € - financement prévisionnel FSE : 90 000,00 €,

. Vaulx agglo 2° chance - renforcement de la mobilisation des employeurs - montant prévisionnel de l'opération : 93 895,67 € - financement prévisionnel FSE : 40 000,01 €,

. Vaulx agglo 2° chance - levée des freins et accompagnement renforcé - montant prévisionnel de l'opération : 47 978,00 € - financement prévisionnel FSE : 20 000,00 €,

. ALLIES - mobilisation des employeurs culturels et artistiques de la métropole lyonnaise dans les parcours d'insertion - Montant prévisionnel de l'opération : 20 030,64 € - financement prévisionnel FSE : 20 030,64 €,

. ALLIES - assistance à maîtrise d'ouvrage - clauses d'insertion dans les marchés de l'État et de ses établissements publics - montant prévisionnel de l'opération : 126 806,40 € - financement prévisionnel FSE : 66 000,00 €,

. TECHLID - mobilisation des employeurs dans les parcours d'insertion : mise en place d'un chargé de liaison emploi/entreprises - montant prévisionnel de l'opération : 35 197,20 € - financement prévisionnel FSE : 35 197,20 €,

- Opérations internalisées :

. mission de développement des clauses d'insertion - montant prévisionnel de l'opération : 25 560,00 € - financement prévisionnel FSE : 25 560,00 €,

. animation du programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) - montant prévisionnel de l'opération : 151 800,00 € - financement prévisionnel FSE : 151 800,00 €,

. assistance technique - montant prévisionnel de l'opération : 74 160,00 € - financement prévisionnel FSE : 12 420,00 €,

- Opérations non retenues :

. Association Institut de formation Rhône-Alpes (IFRA) - cap vers mon avenir professionnel : s'orienter, découvrir, s'engager, investir, etc.,

. Association San-Priote pour l'insertion (ASPIE) - Fast Job,

b) - le principe d'accorder des avances de trésorerie à hauteur de 70 % aux opérateurs externes, soit une somme totale de 369 895,02 €,

c) - le modèle de convention type relative à l'octroi de subventions FSE aux structures bénéficiaires ainsi que le modèle type d'accord interservices.

2° - Autorise monsieur le Président à signer :

a) - les conventions et accords interservices afférents,

b) - l'avenant à la convention FSE du 18 décembre 2015 conclue avec l'association PIMM'S Lyon agglomération.

3° - Les dépenses correspondantes, soit 528 421,45 €, seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal – exercices 2016 et 2017 - compte 6574 - fonction 051 - opération n° 0P36O4877A.

4° - Les recettes correspondantes, soit 528 421,45 € et 189 780 €, seront respectivement imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2016 et 2017 - compte 74771 fonction 051 opération n° 0P36O4877A et compte 74771 fonction 041 opération n° 0P36O4877A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 21 septembre 2016.